



Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements		
Nom ou dénomination :		
Adresse:		
N°Rue		
Code postal Commune		
Objet:		
Cochez la case concernée (1) :		
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/		
Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation		
Fondation d'entreprise		
Oeuvre ou organisme d'intérêt général		
Musée de France		
Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif		
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises		
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle		
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals		
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement		
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)		
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif		
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).		
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)		
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)		
Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)		
Agence nationale de la recherche (ANR)		
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)		
Autre organisme :		

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

Donateur		
Nom:	Prénoms :	
Adresse:		
Code postal Commune		
Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et ver	rsements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : euros	
Somme en toutes lettres :		
Date du versement ou du don :/		
Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et vers prévue à l'article (3) : 200 du CGI	sements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI	
Forme du don :		
☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé	☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres	
Nature du don :		
☐ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés	Autres (4)	
En cas de don en numéraire, mode de versement du dor	1:	
Remise d'espèces Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire	
de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'or	lu livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève et 238 bis du code général des impôts. ganisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur	
(4) notamment ; abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par	les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement	
	Date et signature	
	/	